



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

Le mardi, 2 décembre 2014, à 19h40, à la reprise de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau ajournée le 2 décembre 2014 à 19h15, tenue au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Louis Laurier, Jean-François Perrier, Gabriel Dagenais, Émilie Martel, Julie Thibodeau et Danielle Hébert.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h40 et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 281-14
FIN DE LA PROBATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Monsieur Frédéric Marcil se terminait le 7 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait du travail accompli par Monsieur Frédéric Marcil pour le compte de la municipalité depuis le début de sa probation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;

De confirmer l'emploi permanent de Monsieur Frédéric Marcil en tant qu'officier municipal en bâtiment et en environnement et ce à compter du 2 décembre 2015.

La rémunération de M. Marcil sera majorée à compter du 1^{er} janvier 2015 à 21.42\$ l'heure soit une augmentation de 2% tel qu'établi dans les prévisions budgétaires 2015.

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail relatif à cet engagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 282-14
APPEL D'OFFRES VÉRIFICATION 2015-2016-2017

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a procédé à un appel d'offres sur invitation pour obtenir les services d'un vérificateur pour les années 2015-2016-2017;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires nous ont transmis une offre de services;

Nom du soumissionnaire	2015	2016	2017	TAUX HORAIRE
J. Ethier, CPA inc.	8 500\$	8 650\$	8 800\$	Technicien : 75\$/heure Comptable : 95\$/heure Comptable prof. : 120\$ heure
Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L. CPA	8 725\$	8 960\$	9 195\$	Technicien : 74\$/heure Comptable : 120\$/heure Comptable prof. : 275\$ heure

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que le mandat soit accordé au plus bas soumissionnaire soit, J. Ethier CPA inc., pour les services suivants :

- Audit des états financiers de la Municipalité tel qu'exigé par le Ministère, incluant la préparation et la transmission du rapport financier;
- Déclarations annuelles de revenus;
- Préparation et transmission de la reddition de compte annuelle relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier du Ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 283-14
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN LOGICIELS PG SOLUTION ET ANNULATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR L'APPLICATION ACCÈS CITÉ

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Francois Perrier et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2015 (augmentation de 3%) pour les applications suivantes :

- Comptes fournisseurs et réclamations de taxes
- Grand-livre, budget et états financiers
- Taxation, perception et comptes clients
- Télétransmission – MAPAQ
- Sybase ASA
- Paie

Que le contrat d'entretien et soutien des applications pour les applications suivantes soit annulé à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Dossier central
- Gestion de la carte

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 284-14
REMPACEMENT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que suite à la démission de Mme Suzanne Fortin en tant que bénévole et responsable de la bibliothèque d'Huberdeau, que Mme Carole Lachance soit nommée en remplacement de celle-ci en tant que responsable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 285-14
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018 (TRAVAUX DE STABILISATION AU FER-A-CHEVAL

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 286-14

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL DES MUNICIPALITÉS DE MONTCALM-HUBERDEAU-ARUNDEL-BARKMERE

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que le plan de mise en œuvre local des municipalités de Montcalm-Huberdeau-Arundel-Barkmere édition 2014 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 287-14

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE les conditions financières proposées par l'assureur (Desjardins Sécurité Financière), pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, sont justifiées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité d'Huberdeau et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par Desjardins Sécurité Financière concernant l'assurance collective des employés de la municipalité d'Huberdeau pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 au montant mensuel approximatif de 1 562.93\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 288-14
RENCONTRE ANNUELLE DES EMPLOYÉS, BÉNÉVOLES ET ÉLUS

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, est mandatée pour organiser la rencontre annuelle avec les employés, les bénévoles, les pompiers et les élus. Celle-ci se tiendra le 18 décembre 2014 au Gil's Beefeater.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 289-14
APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LE CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu;

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac-à-la-Loutre pour un montant subventionné de 18 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 290-14
ENGAGEMENT DE M. BENOIT BROUSSEAU À TEMPS PARTIEL ET MISE À PIED DE M. STÉPHANE LABROSSE

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu ;

Que le conseil autorise l'embauche à temps partiel, 3 heures semaine, de M. Benoît Brosseau pour la période hivernale, soit de décembre 2014 à fin avril 2015, il devra effectuer dans ces 3 heures de travail, la vérification et l'entretien à la station de pompage ainsi que la prise des analyses d'eau tel que requis par la loi, il devra également procéder à tous autres ouvrages requis par ces supérieurs. Advenant le cas au le service de voirie ne suffirait pas à la tâche il pourra excéder ce nombre d'heure pour venir en aide à celui-ci et également en cas de force majeur (bris d'aqueduc etc.) Une feuille de temps devra être complétée et transmise hebdomadairement au service de comptabilité tel que requis dans la politique de la municipalité.

Que le conseil autorise la mise à pied de M. Stéphane Labrosse à compter du 31 décembre 2014 étant donné les contraintes budgétaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 291-14
DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le rapport trimestriel déposé en date du 30 novembre 2014 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 292-14

APPROPRIATION DU MONTANT NÉCESSAIRE AFIN DE COMBLER LE DÉFICIT ANTICIPÉ À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ

ATTENDU QUE nous anticipons terminer l'année 2014 avec un déficit budgétaire;

ATTENDU QUE la loi stipule qu'une municipalité déficitaire doit prévoir combler celui-ci dans son projet budget;

ATTENDU QUE le conseil désire plutôt affecter une partie du surplus accumulé afin de combler ce déficit;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que le montant nécessaire pour combler le déficit budgétaire 2014 anticipé, soit pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 293-14

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil en date du 2 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 294-14

DEMANDE D'APPUI À LA SUPER-CLINIQUE DE MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT la situation alarmante des services de santé dans notre région;

CONSIDÉRANT le manque flagrant de médecins et de super infirmières;

CONSIDÉRANT QUE dans la partie Nord de la circonscription de Labelle, les gens peuvent aller se faire soigner dans les hôpitaux de Mont-Laurier et Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE ceux de la partie Sud doivent se rendre dans le comté voisin de Bertrand, à Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE entre Rivière-Rouge et Sainte-Agathe-des-Monts, il y a un vide médical, comme un « gap », à la hauteur de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT le nombre croissant de la population dans la grande région de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une super-clinique à Mont-Tremblant sera également bénéfique pour la population de Huberdeau qui ne jouit d'aucun service médical de première ligne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

D'appuyer la demande d'une super-clinique à Mont-Tremblant.

Monsieur Gabriel Dagenais, conseiller, est contre cette proposition.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 295-14
DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2000-02-06 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt d'une copie du règlement 2000-02-06 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Brébeuf en concordance au règlement # 282-2013 de la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 296-14
DEMANDE DE DON DU COMITÉ EXPO-VENTE

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que la demande de don reçue du comité Expo-vente, soit refusée, le conseil ne pouvant acquiescer à cette demande, étant donné les contraintes budgétaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 297-14
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle pour l'année 2015 à Québec Municipal au coût de 189.71\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 298-14
DEMANDE D'ARRÊT DES POURSUITES JUDICIAIRES POUR LE
MATRICULE 1692-79-9973

ATTENDU QUE la propriétaire du matricule 1692-79-9973 a fait parvenir en date du 17 novembre 2014, une demande afin que les poursuites judiciaires intentées contre cette propriété soient cessées;

ATTENDU QU'après consultation avec notre avocat celui-ci nous informait que nous pouvions acquiescer à cette demande, les procédures en vente pour taxes n'ayant pas été entreprises pour ce matricule;

ATTENDU QUE le mandat de perception de taxes pour ce matricule a été donné à notre avocat et que des procédures judiciaires ont déjà été entreprises par celui-ci;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil est d'accord pour interrompre les procédures, cependant la propriétaire du matricule 1692-79-9973 devra au préalable prendre une entente de paiement directement avec l'avocat et ce dans un délai jugé acceptable par celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 299-14
AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 297-15

Avis de motion est par la présente donné par M. le conseiller Louis Laurier de la présentation à une séance subséquente d'un règlement ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications exigibles pour l'année 2015, une demande de dispense de lecture est faite et copie du règlement est remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 300-14
AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 298-15

Avis de motion est par la présente donné par Mme la conseillère Émilie Martel de la présentation à une séance subséquente d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 250-10 établissant la tarification pour services municipaux, une demande de dispense de lecture est faite et copie du règlement est remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 301-14
NOMINATION DE NOUVEAUX POMPIERS

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

D'embaucher M. Marc-Antoine Lapointe et M. Urbain Hodonou à titre de pompiers à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie Huberdeau-Montcalm, ceux-ci seront affectés à la caserne de Montcalm

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 302-14
MONTANT DU BUDGET SERVANT DE BASE RELATIVEMENT AU MODE DE TARIFICATION EU ÉGARD À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Huberdeau, d'Arundel, de Montcalm et la Ville de Barkmere, telle qu'amendée, stipule que :

« Pour les années subséquentes, 2013 et suivantes : le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente ».

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau confirme son approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2015, lequel sera établi à 173 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 303-14
DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES
DU CONSEIL QUI ONT RECU UN DON

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Tel que prévu par la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le registre des déclarations visé au quatrième alinéa de l'article 6 de la loi et ce pour l'année 2014, lequel ne contient aucune déclaration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 304-14
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 20h25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guyline Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.